

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE CGT !

Du 3 au 10 décembre 2026, nous voterons pour :

→ SCRUTINS NATIONAUX OU ACADÉMIQUES :

- **CSA-MESR** : tou·tes les agent·es de l'ESR
- **CAPN / CAPA** : tou·tes les fonctionnaires de l'ESR à l'exception des enseignant·es-chercheur·ses

→ SCRUTINS PAR ÉTABLISSEMENT :

- **CSA d'établissements (universités)** : tou·tes les agent·es de l'établissement, y compris les agent·es des EPST en poste dans des UMR hébergées
- **CSA d'établissements (EPST)** : tou·tes les agent·es de l'organisme
- **CSA spéciaux (INRAE)** : tou·tes les agent·es du centre concerné
- **CCP - ANT** : tou·tes les contractuel·les, y compris les doctorant·es
- **CPE** : tous les BIATSS fonctionnaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Je vote
CGT

aux élections
professionnelles

Défense des services publics et des statuts

La CGT défend le Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes comme au ministère les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Stoppons la politique de financement par projet et l'étranglement budgétaire du service public, et obtenons un financement d'État à la hauteur des enjeux et pérenne pour la recherche et pour l'enseignement.
- Créons massivement des postes de fonctionnaires à hauteur des besoins, pour toutes les catégories et tous les établissements publics, car le statut de fonctionnaire est protecteur autant pour les agent·es que pour les usager·es.
- Ouvrons des universités pour accueillir tous les étudiant·es, sans autre sélection que la détention du baccalauréat.
- Défendons la gratuité de l'enseignement supérieur public pour tous les étudiant·es, français ou étrangers.
- Donnons aux CROUS les moyens de loger et de nourrir tous les étudiant·es.
- Arrêtons la privatisation de l'enseignement supérieur et redonnons leur caractère national aux diplômes (contre tous les diplômes d'université et autres bachelors).
- Renforçons les organismes de recherche et leurs prérogatives, notamment leur capacité de pilotage au niveau national, avec un maillage sur tout le territoire et en coopération avec les universités.
- Arrêtons les restructurations des établissements brutales, destructrices, perpétuelles et sans jamais aucun bilan.

Précarité

Les recrutements précaires ont des effets délétères sur les conditions de travail et de production de la recherche, sur la dynamique des collectifs de travail comme sur la formation des étudiant·es. Pourtant, les dernières réformes augmentent encore la précarité : chaires de professeur·es juniors, pseudo-CDI de mission scientifique ou de projet, augmentation des budgets de l'ANR qui ne permettent de recruter que des précaires. Le taux de non-titulaires dépasse 35% dans nos organismes de recherche et nos établissements, le plus élevé de toute la fonction publique d'État. L'enseignement supérieur et la recherche publics ont besoin de pérennité !

VSS et égalité femmes-hommes

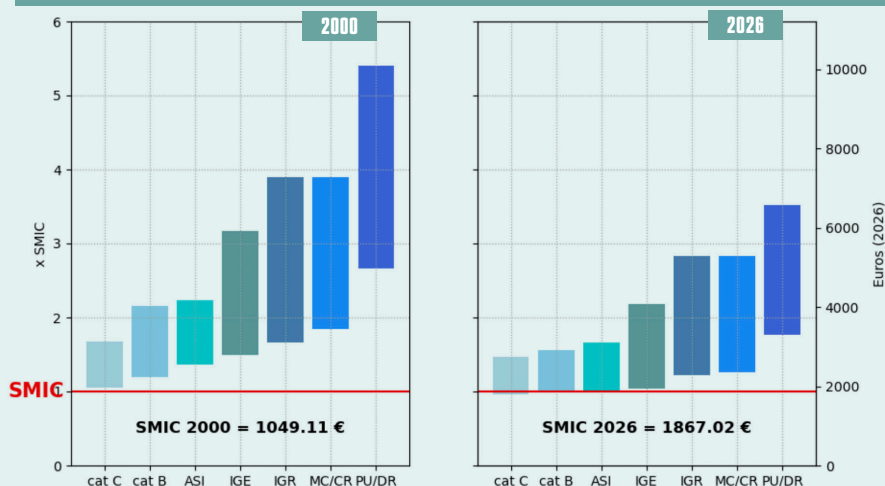
Les inégalités entre les femmes et les hommes restent criantes dans l'ESR : inégalités salariales – amplifiées par la précarité, les interruptions de carrière, l'attribution des primes – inégalités d'accès aux corps de grades supérieurs, associées à une non prise en compte de la spécificité de la santé des femmes dans nos champs (expositions néfastes dans les laboratoires, congés hormonaux). La CGT a participé à toutes les négociations autour du Plan National d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PNA) 2025-2027 du MESR, pour porter ses revendications et contrer l'absence de volonté du ministère sur le sujet.

Salaires

En continuant à geler indéfiniment le point d'indice, le gouvernement amplifie la **SMICardisation des grilles**. Le point d'indice a perdu 32% de sa valeur depuis 2000. Dorénavant, pour le 1^{er} grade de catégorie C, il faut attendre 19 ans de carrière pour passer à 2% au-dessus du SMIC et en catégorie B, il faut attendre 6 ans pour passer 2 % au-dessus du SMIC. Les primes ne compensent pas la perte de point d'indice, elles individualisent les rémunérations et ne sont pas prises en compte dans les retraites. Les contractuel·les sont également maltraité·es.



Évolution de l'amplitude des salaires dans l'ESR entre 2000 et 2026



CROUS : défendre les personnels - renforcer le service public

Les personnels des CROUS assurent chaque jour une mission essentielle au service des étudiant·es. Face à l'augmentation des besoins, l'État doit donner au réseau les moyens d'assurer pleinement ses missions :

- **REPAS À 1 €** : un service social universel financé à 100 % par l'État, avec les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires.
- **EMPLOI** : créations de postes pérennes, relèvement du plafond d'emplois à 500 ETPT et recrutements statutaires à la hauteur des besoins.
- **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ** : poursuite de la fonctionnarisation des personnels, titularisation des agent·es occupant des emplois permanents et amélioration des parcours professionnels.
- **SERVICE PUBLIC** : refus de toute externalisation, privatisation ou décentralisation des missions des CROUS. Défense d'un réseau national garant de l'égalité de traitement des étudiant·es sur l'ensemble du territoire.

Pour des étudiant·es mieux accompagnés et des personnels mieux reconnus : renforçons le service public des œuvres universitaires !



PRAG / PRCE / PLP

Le service des personnels enseignants affectés dans le Supérieur a été modifié avec le décret n° 2025-742, qui abroge le décret de 93 : l'ensemble des tâches hors enseignement des EC a été ajouté. Toutefois, la mobilisation, avec la CGT notamment, a permis que cela ne se fasse qu'avec l'accord écrit du collègue et le gouvernement n'a pas touché aux maxima hebdomadaire (15hTD ou 18hTD). La CGT réclame toujours l'alignement de la prime statutaire sur le C1 du RIPEC des EC, et leur revalorisation.

LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

Il est consulté sur les sujets relatifs à l'organisation du travail et au temps de travail, aux rémunérations, aux critères qui régissent les carrières, aux bilans et aux programmes de prévention des risques, etc. Il se décline à différents échelons (ministériel, établissements).

Au sein des CSA sont constituées des Formations Spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS-SSCT) à partir de la représentation en CSA.

Pour le CSA MESR, sa formation spécialisée des personnels de statut universitaire (CSA-U) sera consultée sur toutes les questions liées au statut des enseignant-es-chercheur-ses.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Elles restent consultées sur les recours individuels (refus de télétravail, rapport d'entretien professionnel), lors des renouvellements de stages et les refus de titularisation, et avant toute sanction disciplinaire. Elles se déclinent à l'échelon national ou académique selon les statuts ou les catégories.

- Au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les recours sont préalablement soumis aux Commissions Paritaires d'Établissement (CPE).

- Les commissions consultatives paritaires des agents non-titulaires (CCP-ANT) restent consultées sur les questions disciplinaires et d'avancement des agent-es contractuels, ainsi qu'en cas de licenciement d'un-e agent-e en CDI.

Bilan CSA MINISTÉRIEL

La CGT a défendu inlassablement les collègues de l'ESR, s'opposant à chaque nouvelle contre-réforme.

Elle a rendu compte systématiquement auprès des personnels [cf. <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/les-instances/le-csa-ministeriel/>]. Elle a porté ses revendications devant la DGRH (par exemple : hausse du point d'indice, des moyens pour le repas à 1€, opposition aux ZRR, opposition aux massacres à Gaza, opposition à l'augmentation des frais d'inscription...). Elle a participé à tous les travaux sur le Plan national Handicap. Elle a proposé de nombreux avis : revalorisation de la rémunération des ATER, contre la répression des étudiant-es mobilisés contre le projet de loi Yadan, demande de systèmes de mutation pour les ITRF et EC, pour le retour aux CAP de plein exercice, etc., souvent votés très majoritairement... sans aucune réponse positive de la part du ministère.

DOCTORANT-ES

Le doctorat est une formation unique, à la recherche par la recherche. Mais c'est aussi une précarisation massive et une pression de plus en plus forte sur les doctorant-es, dans le contexte de sous-dotation structurelle de l'ESR, pour faire tenir les UFR en représentant une main d'œuvre peu chère et corvéable.



La CGT revendique :

- la contractualisation de tous les doctorant-es avec un salaire à la hauteur de leur qualification (bac +5), dès lors que la thèse est l'emploi principal,
- l'accès à des espaces de travail spécifiques et à du matériel adapté pour les doctorant-es,
- la reconnaissance du diplôme de doctorat dans les conventions collectives et les statuts de fonctionnaire.

Bilan F3SCT MINISTÉRIELLE

La CGT a assuré le secrétariat de cette instance tout au long du mandat et n'a cessé de batailler pour que les sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail soient traités avec le sérieux qu'ils méritent.

La CGT a notamment été motrice pour améliorer les orientations stratégiques ministérielles, qui fixent chaque année aux établissements de l'ESR un ensemble de priorités et de prescriptions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Enfin, la CGT n'a eu de cesse de pointer dans ce mandat l'inaction du MESR sur les questions de violences sexistes et sexuelles (voir nos avis en FS-SSCT - <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/les-instances/la-fs-ssct-du-csa-mesr/>) : pour le plan national d'actions contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) 2021-2025, doté de 14 millions d'euros, seuls 4,7 millions ont effectivement été alloués aux établissements.

POUR DÉFENDRE MES DROITS ET LE SERVICE PUBLIC,
#JE VOTE CGT
ET JE FAIS VOTER CGT !



	POUR	CONTRE
STATUT	> pour le maintien, la défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires pour tous les personnels	> contre le détricotage des statuts
PRÉCARITÉ	> pour la titularisation des dizaines de milliers de non-titulaires sur fonctions pérennes, sans condition de concours ni de nationalité > pour la contractualisation de tous les doctorant-es avec un salaire à la hauteur de leur qualification (bac +5), dès lors que la thèse est l'emploi principal > pour la réévaluation des heures de vacation au niveau de leur qualification	> contre la précarité institutionnelle > contre les nouveaux contrats à durée déterminée qui minent le statut : CDI de mission scientifique, chaires de professeur junior, CDD de projets.
TRAITEMENT	> pour l'indexation du point d'indice et des salaires des contractuel-es sur l'augmentation du coût de la vie, et sa revalorisation immédiate > pour un calcul de la rémunération des contractuel-es fondé sur la grille statutaire avec indice de référence	> contre le surgel du point d'indice à -32%.
PRIME	> pour des indemnités revalorisées et identiques par corps et grades et leur intégration dans le traitement	> contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires et montent des collègues les uns contre les autres.
RETRAITE	> pour le maintien des régimes de retraite des fonctionnaires (Code des pensions) en particulier le calcul sur les 6 derniers mois, avec le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote	> contre tout allongement de l'âge de départ ou de la durée de cotisation.
ÉGALITÉ FEMME / HOMME	> pour l'égalité salariale et de déroulement de carrière > pour une obligation de formation aux biais de genre, aux VSS et aux discriminations en direction des encadrant-es et des membres des instances disciplinaires et des commissions d'enquête.	> contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
LIBERTÉS ACADÉMIQUES	> pour les libertés académiques (réunion, contestation, expression...) > pour le respect des franchises universitaires	> contre la répression, les interdictions de conférences, les amendes forfaitaires, l'ingérence des ministres > contre les ZRR
FINANCEMENT DE L'ESR	> pour la création de postes de titulaires > pour une véritable politique de financement de la recherche > pour des crédits récurrents aux laboratoires > pour des moyens pour accueillir dignement tou-t-es les étudiant-es	> contre les COMP100% et autres Key-labs > contre le financement par appel à projets (à réserver aux grandes actions nécessairement mutualisées du fait de leur taille (spatial, grand équipement...)). > contre les aides publiques à l'ESR privé
LOCAUX	> pour la rénovation et la construction de locaux, pour l'augmentation des moyens humains et financiers	> contre l'open-space et les flex-offices
TÉLÉTRAVAIL	> pour l'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs	> contre le flicage sans limite du télétravail, contre la suppression du poste de travail individuel et contre l'open space ; > contre le télétravail pour contourner la grève
SANTÉ AU TRAVAIL	> pour le respect de l'obligation des employeurs de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées	> contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination > contre la disparition des CHSCT, véritables instances consacrées au travail et à la santé > contre l'organisation pathogène du travail
ACTION SOCIALE	> pour une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu-es	> contre la baisse continue des budgets alloués à l'action sociale
VIE ÉTUDIANTE	> pour des moyens et des postes pour financer le repas à 1 € dans les CROUS > pour l'augmentation des bourses et pour l'allocation étudiant-e > pour un enseignement supérieur gratuit, accessible à toutes et tous	> contre la sélection à l'entrée de l'université > contre l'augmentation des frais à l'université pour tous > contre les droits différenciés pour les étudiant-es hors UE > contre l'obligation faite aux étudiant-es de travailler pour financer leurs études